

bien, devait s'élever à trois mille dollars environ.

Quelle n'a pas été notre surprise en lisant la circulaire épiscopale, fort élégamment conçue d'ailleurs, qui prescrivait un effort en faveur de l'Université Laval, mais dans un tout autre sens qu'on nous avait annoncé.

Ainsi, au lieu de mettre les diocèses à contribution on y met le public.

Voilà qui est étrange.

La circulaire rappelle aux fidèles leurs devoirs envers l'Université Laval. Nous ne sentions pas le besoin de ce rappel, car il nous semble que les fidèles y songent beaucoup plus que l'autorité ecclésiastique.

Les pères de famille qui se saignent pour payer les inscriptions de leurs fils dans un établissement de second ordre, par l'insuffisance de ses ressources ; les professeurs qui se résignent à fournir des cours sans rémunération ; le public qui est exclus de toute participation aux affaires de l'Université, et qui pourtant attend avec calme des jours meilleurs, tout ce monde-là n'a pas besoin qu'on lui fasse songer à cette institution qu'on lui impose sans la compléter.

On prend bien soin de noter que l'Université Laval est une œuvre religieuse et nationale tout à la fois, mais on ne paraît songer qu'en second lieu à ce terme de national et il suffit pour le constater de lire, dans la lettre circulaire des évêques, l'énumération des grandes œuvres d'éducation auxquelles s'intéresse notre clergé.

"La Providence," dit la circulaire — c'est sous ce titre qu'on désigne le Séminaire — est venue au secours des Canadiens. Elle a doté notre pays : 1o d'un collège canadien à Rome (en violation des clauses qui régissaient la donation royale) ; 2o d'un séminaire de philosophie à Montréal.

"Voilà l'œuvre religieuse ; arrivons à l'œuvre nationale : 3o d'un commencement d'édifice pour l'Université Laval."

On avouera que la "Providence" ne mène pas de front les œuvres religieuses et les œuvres nationales.

Le collège canadien à Rome coûte au Sémi-

naire depuis sa fondation au bas mot deux millions.

Le séminaire de philosophie a coûté un million.

Quant au commencement de construction de l'Université Laval il ne coûte encore rien au Séminaire puisque celui-ci n'a fait que prêter de l'argent en échange d'une garantie sur un édifice de haute valeur.

La circulaire épiscopale, après avoir ainsi établi d'une façon boiteuse les grands secours accordés à l'Université Laval par la "Providence," demande aux citoyens riches de souscrire, demande au peuple d'apporter son obole et ordonne, deux fois par année, des quêtes dans les églises en faveur de l'Université.

Cela n'est pas du tout la conclusion à laquelle nous nous attendions et nous ne pensions pas qu'on allait nous demander de nouveaux sacrifices sans y prendre une part.

"En effet, quel est l'utilité de ces quêtes, pourquoi ne pas plutôt conseiller aux fidèles de faire une souscription et de conserver la gerance des fonds qu'ils seront décidés à verser.

Le public n'a pas eu à se louer jusqu'à présent de l'ingérence de l'autorité ecclésiastique dans le maniement des fonds de l'Université Laval.

Tout le monde sait que jamais compte public n'a pu être rendu des \$40,000 du fonds des Biens des Jésuites, et que jamais personne n'a pu connaître ni l'emploi ni le montant des sommes perçues sur la part des messes revenant à l'Université Laval par décision pontificale.

Pourquoi s'exposer aux mêmes déboires.

Ce n'est pas cela que le public attendait ; il attendait que sur les revenus diocésains ordinaires, il serait fait une part pour "l'œuvre religieuse et nationale" comme il est fait pour toutes les œuvres religieuses.

Et il se réservait ensuite, ainsi encouragé, voyant le résultat assuré, de mettre lui-même la main à la poche.

Mais qui lui sert de faire seul le sacrifice ? s'il est seul à se saigner, pourquoi lui imposer le temps et le lieu ; pourquoi surtout lui imposer une tutelle qui n'a pas au moins pour com-